



Il était une fois... l'AQPCLSC

Par Mario Bourdon
Président

En mars 1988, trois ateliers sont organisés. Ils portent sur - La spécificité du rôle du psychologue : prendre sa place en CLSC - Le mourir : sujet tabou en CLSC - Éthique et confidentialité : contenu des notes au dossier. Il y a à la même époque, formation d'un Comité organisateur pour un futur regroupement de psychologues en CLSC. Le besoin de promouvoir notre profession et de faire notre place se fait plus pressant au sein du réseau de la santé et des services sociaux. En mai 1989, un premier geste politique est posé auprès de la *Fédération des CLSC du Québec*. Un document intitulé « *Réaction du regroupement des psychologues œuvrant en CLSC au cadre de référence sur les services de santé et les services psychosociaux courants en CLSC* » est déposé.

À l'automne 1989, le Comité organisateur précise la mission de l'organisme et ses mécanismes de fonctionnement. Un nombre significatif de psychologues souhaite l'incorporation d'une organisation formelle. Le 31 mai 1990 a lieu l'Assemblée générale de fondation. Toutefois, ce n'est que le 26 mars 1991 que le nom de *l'Association québécoise des psychologues en CLSC* est officiellement enregistré auprès de l'inspecteur général des institutions financières. Dans les années qui vont suivre, plusieurs travaux s'effectueront : - À quoi servent les psychologues ? Distinction : travailleur social et psychologue - La profession de psychologue et les CLSC - Services psychologiques : des économies substantielles pour le réseau de la santé - La psychologie clinique : hautement rentable pour le système de santé - Les services psychologiques : une solution à la hausse des coûts médicaux. Ces textes, les discussions, les colloques organisés par l'AQPCLSC ont conduit en mai 1997 à la production d'un document intitulé : *Parce que tout le monde a droit à la santé...la psychologie un service de base en CLSC*. Ce document définit les services psychologiques et les distingue des autres services offerts par les CLSC.

Fin de l'année 1999, début 2000, l'AQPCLSC poursuit son travail de lobby pour la défense de la place du psychologue, et ce, notamment auprès des diverses Régions Régionales. Un sondage est également effectué auprès des psychologues en CLSC afin de connaître la situation de la pratique en CLSC. De plus, l'AQPCLSC pose un autre geste politique en déposant un mémoire dans le cadre de la Commission Clair. L'objectif étant de démontrer que les services psychologiques contribuent à l'amélioration de la santé des Québécois tout en diminuant de façon drastique l'utilisation des services médicaux, et ce, sur plusieurs années. Les services psychologiques en CLSC représentent une solution à la hausse des coûts médicaux. En 2002, les membres de l'association suggèrent d'orienter les travaux vers l'affirmation de notre identité professionnelle. Un nouveau sondage est alors effectué auprès des psychologues œuvrant en CLSC : quel est l'apport spécifique du psychologue en CLSC ? Ce sondage révèle une volonté manifeste de se donner un outil qui uniformisera notre pratique comme psychologue en CLSC. Également en 2002, le Regroupement des CLSC de la région de Montréal produit un document intitulé *La pratique psychosociale en CLSC* :

Vers l'établissement de normes professionnelles communes. Dans ce guide, les psychologues sont assujettis aux règles des travailleurs sociaux. Une mobilisation s'effectue de concert avec l'OPO. Vers la fin de 2002, une nouvelle version de ce guide de pratique est déposée par le Regroupement des CLSC de la région de Montréal. Dans cette dernière version, les psychologues sont exclus du champ de la pratique psychosociale. On reconnaît finalement que les psychologues ont une pratique différente des intervenants psychosociaux. Nos représentations ont donc porté des fruits.

En 2003, dans le cadre de la révision du système professionnel, l'AQPCLSC conteste auprès de *l'Office des professions* le manque de rigueur dans les travaux ayant conduit au rapport Bernier. Nos actions s'associent alors aux démarches effectuées par *l'Ordre des psychologues du Québec* et la *Fédération des psychologues du Québec*. Les actions menées au cours des dernières années, nous conduisent à mettre sur pied, vers la fin 2003, un Comité de travail (AQPCLSC-OPO) afin d'œuvrer à la rédaction d'un cadre de référence sur la pratique psychologique en CLSC. Le document intitulé *Cadre de pratique des psychologues exerçant en première ligne : mission CLSC* voit le jour en décembre 2004. Il sera distribué dans l'ensemble des établissements du Québec ayant la mission CLSC. À ce jour, notre cadre de pratique est proposé comme modèle aux psychologues travaillant dans d'autres secteurs d'activité afin qu'ils s'en inspirent pour produire leur propre cadre de pratique.

Ce résumé, est incomplet et ne décrit que la « pointe de l'iceberg » des efforts et énergies déployés par les différents exécutifs qui se sont succédés tout au long des quinze dernières années. Il ne reflète également que partiellement l'implication d'un nombre important de membres dans nos nombreux projets.

En mon nom personnel et aux noms des autres membres du Comité exécutif, je désire sincèrement remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou d'un peu plus loin, au développement et au rayonnement de l'AQPCLSC.

Vivre c'est évoluer, s'adapter, se transformer. L'AQPCLSC doit affronter les modifications majeures du réseau de la santé et des services sociaux. Afin de sauvegarder la mission que notre Association défendait, je vous invite à adhérer à *l'Association des psychologues du Québec*. Je vous invite également à vous impliquer activement au sein du *Comité mission première ligne*. Ce comité pourra continuer à défendre et promouvoir notre profession de psychologue exerçant en première ligne. Et ce, tout en bénéficiant du soutien logistique d'une grosse association.

En terminant, merci à chacune et chacun d'entre-vous pour votre contribution quotidienne à la promotion de la profession de psychologue dans vos différents milieux de travail.



L'avenir de l'AQPCLSC :

Par Mario Bourdon
Président

Les dés sont jetés

Samedi le 22 octobre 2005, se tenait l'Assemblée générale annuelle de notre association. Désintéret, engagements incontournables, le soleil qui brillait à l'extérieur... Je pourrais allonger la liste des raisons qui ont fait que nous avons craint ne pas obtenir le quorum pour valider notre assemblée. Finalement, nous avons atteint le quorum minimal plus un.

Tel qu'annoncé, le comité exécutif a déposé une proposition de dissolution de l'AQPCLSC, en date du 31 décembre 2005. Cette proposition a été adoptée.

Dans la discussion qui a entouré cette proposition, les membres du Comité exécutif ont réitéré leur croyance dans le fait que les psychologues, œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux, pourraient obtenir une réponse à leurs besoins associatifs en adhérant à la nouvelle *Association des psychologues du Québec*. En ce sens, des échanges avaient été amorcés avec le président de l'APQ, monsieur Charles Roy. Ce dernier souligne, qu'en soi, la mission première ligne justifie la création d'un comité portant cette préoccupation au sein de l'APQ. Le mandat précis demeure à définir, mais il pourrait s'inspirer de la mission actuelle de l'AQPCLSC.

Considérant cette ouverture, cinq autres propositions ont été adoptées. La première recommande qu'un membre occupant un emploi de psychologue dans son établissement, se présente pour un an comme responsable du dossier première ligne (mission CLSC) au sein de l'APQ. La seconde propose que l'AQPCLSC défraie, d'ici le 31 décembre 2005, le coût de la cotisation pour la prochaine année du responsable du Comité première ligne (mission CLSC) au sein de l'APQ. La troisième proposition demande que l'on défraie, d'ici le 31 décembre 2005, le coût de la cotisation pour la prochaine année des membres (maximum 5) du Comité première ligne. En quatrième lieu, les membres ont appuyé que l'AQPCLSC fasse don des sommes résiduelles à l'APQ, après liquidation des comptes payables, en exigeant que l'APQ réserve ces sommes à la promotion des services en première ligne (mission CLSC). Enfin, il est proposé que les archives de l'AQPCLSC soient transférées à l'APQ après la dissolution effective de l'Association.

Une invitation est lancée à toutes les personnes qui souhaiteraient s'impliquer au sein de ce futur Comité première ligne. Les comités sont la force d'action d'une association. Ils se composent généralement d'environ 4 à 6 personnes. Vous avez de l'intérêt ? Communiquez avec nous, il nous fera plaisir d'en informer l'APQ.